

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE L'ARGENS

SEANCE DU MARDI 19 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à dix heures, le Conseil syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique au Hall des Expositions, Cours Liberté, à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Stéphane ISEPPI, Président du SMA.

Nombre de Membres		
En exercice	Présents à la séance	Qui ont pris part à la délibération
32	20	28

Objet de la
délibération :

Désignation des
membres de la
Commission des
Finances du Syndicat
Mixte de l'Argens.

PRESENTS :

Pour la Dracénie Provence Verdon Agglomération : Alain Caymaris, Jean-Pierre Souza, Romain Vacquier.

Pour la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte : Didier Brémond, Olivier Barthelemy, Philippe Roux, Frédéric Toussaint.

Pour Estérel Côte d'Azur Agglomération : Jean Cayron, Stéphane Iseppi, Gilles Longo.

Pour la Communauté de Communes Cœur du Var : Jean-Michel Dragone, Richard Maurin, Marjorie Viort.

Pour la Communauté de Communes Provence Verdon : Muriel Alis, Franck Panizzi, Catherine Venturino-Gabelle, Frédéric Cauvin.

Pour la Communauté de Communes du Pays de Fayence : Nicolas Martel, Olivier Baïle.

Pour la Communauté de Communes Lac et Gorges du Verdon : Serge Constans, René Bonnet, Fabien Briegne, Bernard Dutrey.

Pour la Communauté de communes du Golfe de Saint Tropez : Alexandre Latil.

REPRÉSENTÉS :

Pour la Dracénie Provence Verdon Agglomération : Marc Hébréard représenté par Marjorie Viort.

Pour Estérel Côte d'Azur Agglomération : Philippe Chaniol représenté par Stéphane Iseppi.

Pour la Communauté de Communes Cœur du Var : Thierry Bongiorno représenté par Jean-Michel Dragone.

Pour la Communauté de Communes du Pays de Fayence : Jean-Yves Huet représenté par Nicolas Martel, René Ugo représenté par Alain Caymaris.

Pour la Communauté de communes du Golfe de Saint Tropez : Thomas Dombry représenté par Jean-Pierre Souza, Lucie Lafeuma représentée par Romain Vacquier, Patrice Amado représenté par Gilles Longo.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Romain Vacquier.

RAPPORTEUR : Stéphane Iseppi

Messieurs les Conseillers Serge Constans, René Bonnet, Fabien Briegne et Bernard Dutrey de la communauté d'agglomération Lacs et Gorges du Verdon quittent la séance à 11h10. Le quorum étant toujours atteint, le Conseil syndical se poursuit.

Conformément aux dispositions de l'article 8 des statuts du Syndicat Mixte de l'Argens, il est proposé au Conseil syndical de constituer une Commission des Finances en charge d'examiner les documents budgétaires et financiers avant la proposition de ceux-ci au Conseil syndical.

Chaque EPCI désigne un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger au sein de cette commission dont la réunion ne nécessite pas de quorum.

EPCI	Membre titulaire	Membre suppléant
DPVA	Jean-Pierre SOUZA	Marc HEBREARD
CAPV	Philippe ROUX	Frédéric TOUSSAINT
ECAA	Jean CAYRON	Gilles LONGO
CCCV	Jean-Marc DRAGONE	Marjorie VIORT
CCPV	Franck PANIZZI	Frédéric CAUVIN
CCPF	Olivier BAÏLE	Nicolas MARTEL
CCLGV	René BONNET	
CCGST	Thomas DOMBRY	Alexandre LATIL

La CCLGV n'a pas désigné de conseiller suppléant.

Après avoir entendu le rapport du Président,

Le Conseil syndical après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE UNIQUE :

D'APPROUVER les propositions des délégués de chaque EPCI et de valider le tableau ci-dessus.

Stéphane ISEPPI
Président



POUR : 28

CONTRE : -

ABSTENTION : -

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant le tribunal administratif de Toulon. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours gracieux proroge le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.